English Language
The upward curving lines of the World Intellectual Property Organization’s logo evoke human progress driven by innovation and creativity.

CWS/12/9 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2024

**Committee on WIPO Standards (CWS)**

**Twelfth Session**

**Geneva, September 16 to 20, 2024**

Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme API sur les tâches nos 56 et 64

*Document établi par les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée des API*

## Résumé

1. Les travaux de l’Équipe d’experts chargée des API sont réalisés dans le cadre des tâches nos 56 et 64. L’équipe d’experts se réunit tous les trimestres pour examiner les propositions de révision et appuyer la mise en œuvre des normes qui sont gérées par l’Équipe d’experts chargée des API : la norme ST.90 de l’OMPI sur les interfaces de programmation d’applications (API) et la norme ST.97 de l’OMPI sur le format JavaScript Object Notation (JSON). En 2024, l’Équipe d’experts chargée des API a également aidé le Bureau international à élaborer et lancer un catalogue des API en matière de propriété intellectuelle.

## Contexte

1. L’Équipe d’experts chargée des API, actuellement codirigée par l’Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a été créée en novembre 2019 (voir le paragraphe 51 du document CWS/7/29). Initialement, les tâches nos 56 et 64 étaient gérées par l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, mais il a été décidé que la tâche n° 56 devait être gérée par des participants ayant une connaissance approfondie des API Web (voir les paragraphes 49 à 51 du document CWS/7/29).
2. À sa huitième session tenue en 2020, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la norme ST.90 de l’OMPI (voir le paragraphe 15 du document CWS/8/24). À sa dixième session tenue en 2022, le CWS a adopté la norme ST.97 et a confié à l’Équipe d’experts chargée des API la gestion de la tâche n° 64 (voir le paragraphe 44 du document CWS/10/22). Lors de cette session, des révisions de la norme ST.90 de l’OMPI ont été approuvées afin d’assurer la cohérence avec la norme ST.97 de l’OMPI (voir le paragraphe 48 du document CWS/10/22).
3. Les tâches nos 56 et 64, qui sont actuellement confiées à l’Équipe d’experts chargée des API, sont décrites comme suit :

* *Tâche n° 56 : “Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l’OMPI; aider le Bureau international à élaborer un catalogue unique contenant la liste des API mises à disposition par les offices; et aider le Bureau international à promouvoir et à mettre en œuvre la norme ST.90 de l’OMPI”.*
* *Tâche n° 64 : “Procéder aux modifications et mises à jour nécessaires de la norme ST.97 de l’OMPI”.*

## Progrès réalisés concernant la tâche n° 56

### Objectifs

1. En menant à bien la tâche n° 56, l’équipe d’experts souhaite que les offices de propriété intellectuelle bénéficient à terme des avantages suivants :

* des orientations quant aux pratiques recommandées dans l’industrie, quelle que soit la taille de l’office;
* une recommandation concernant une structure de données pertinente et un vocabulaire commercial normalisé qui faciliteraient la communication entre les machines ou les applications logicielles mises au point par les offices de propriété intellectuelle;
* une recommandation concernant des solutions de sécurité et d’authentification qui aiderait les offices de propriété intellectuelle à choisir des logiciels et des approches d’authentification lorsque différents niveaux de sécurité sont nécessaires; et
* une convention de dénomination qui propose une approche normalisée concernant l’identification des ressources de données, le contrôle desdites ressources facilitant l’échange de données relatives à la propriété intellectuelle au niveau international.

### Actions pertinentes pour l’année 2024

1. L’Équipe d’experts chargée des API s’est réunie en ligne pour examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux normes ST.90 et ST.97 de l’OMPI chaque trimestre en 2024 et a poursuivi ses discussions en ligne dans son espace wiki. Les points à traiter en priorité concernant la tâche n° 56 ont été définis pour l’année civile 2024 :

* participation à la mise au point d’un catalogue unique des API;
* évaluation de la mise en œuvre de la norme ST.90 de l’OMPI par les offices de propriété intellectuelle; et
* élaboration d’une proposition de révision de la norme ST.90 de l’OMPI compte tenu des commentaires des offices de propriété intellectuelle et des modifications d’ordre rédactionnel nécessaires.

### Difficultés ou dépendances potentielles

1. L’Équipe d’experts chargée des API a recensé des difficultés potentielles à surmonter pour atteindre ces objectifs, notamment la possibilité de garantir la participation des offices de propriété intellectuelle aux activités menées par l’équipe d’experts, ainsi que des contraintes de temps et de ressources.

### Évaluation des progrès accomplis

1. Malgré ces difficultés, les progrès détaillés ci‑après ont été accomplis en ce qui concerne les objectifs susmentionnés.

#### Mise au point d’un catalogue des API en matière de propriété intellectuelle

1. Le Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle est une plateforme uniformisée qui contient la liste des API mises à disposition par les institutions de la propriété intellectuelle pour leurs produits et services. Le Bureau international a mené à bien ce projet d’élaboration dont les principaux objectifs étaient les suivants :

* analyser et répertorier les services API fournis par les offices de propriété intellectuelle participants;
* déterminer les meilleures solutions pour automatiser autant que possible le processus de recherche;
* élaborer un ensemble de lignes directrices détaillées afin d’aider les offices de propriété intellectuelle à mettre à jour leurs API, leurs spécifications et les documents connexes;
* définir une liste d’étiquettes ou de catégories communes; et
* déterminer les informations essentielles et facultatives que les offices de propriété intellectuelle doivent fournir au Bureau international pour alimenter le catalogue.

1. Le Comité directeur du projet, composé de participants issus de neuf offices de propriété intellectuelle s’est réuni régulièrement avec le prestataire du service de catalogue des API. Des entretiens ont également été menés avec différents utilisateurs des API afin de connaître leurs besoins.
2. Ce projet pilote a été mené à bien et le Bureau international a lancé le Catalogue des API pour le portail de propriété intellectuelle de l’OMPI, disponible à l’adresse [https://www.wipo.int/standards/en/api‑catalog/index.html](https://www.wipo.int/standards/en/api-catalog/index.html), le 3 juillet 2024 avec environ 170 API de sept offices de propriété intellectuelle.
3. À sa onzième session, le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices à fournir des informations sur les différents points de terminaison des API exposés par les offices (voir les paragraphes 44 à 46 du document CWS/11/28). Pour donner suite à cette décision, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS 185 invitant les offices de propriété intellectuelle à fournir les informations au Secrétariat avant le 30 août 2024.

#### Révision et mises à jour de la norme ST.90 de l’OMPI

1. Conformément à la décision prise lors de la dixième session du CWS, le Secrétariat a apporté les modifications rédactionnelles nécessaires à la norme ST.90 de l’OMPI dans le cadre de la tâche n° 56 (voir les paragraphes 47 et 48 du document CWS/10/22), après l’adoption de la norme ST.97 de l’OMPI. La version révisée de la norme ST.90 de l’OMPI, la version 1.1, a été publiée en février 2023.
2. Les améliorations apportées à la norme ST.90 de l’OMPI sont gérées à l’aide d’un registre des améliorations. Les propositions sont faites par les membres de l’équipe d’experts et sont ensuite soumises à l’ensemble de l’équipe d’experts pour commentaires afin qu’elles puissent être affinées ou approuvées en vue de leur inclusion dans la prochaine version de la norme ST.90 de l’OMPI. Deux propositions actuellement ouvertes à la discussion figurent sur le registre :

* Amélioration de l’annexe I : présenter les quatre tableaux de conformité de manière plus conviviale. L’EUIPO a proposé d’exporter les quatre tableaux dans un tableau unique sur une seule feuille de calcul, en incluant chaque niveau de conformité (AJ, AX, AAJ, AAX) dans une colonne différente avec un indicateur booléen. Des filtres pourraient ensuite être utilisés pour tenir compte des différents niveaux de conformité.
* Amélioration de l’annexe II : fournir une liste dynamique de vocabulaire de la propriété intellectuelle plutôt qu’une liste statique fondée sur la version 5.0 de la norme ST.96 de l’OMPI. Il a été décidé de se référer à la norme ST.96 de l’OMPI de manière générale comme source de vocabulaire en matière de propriété intellectuelle, de sorte que les normes ST.96 et ST.90 de l’OMPI puissent évoluer de manière indépendante selon les besoins.

1. Pour évaluer la mise en œuvre de la norme ST.90 de l’OMPI, l’EUIPO a produit un classeur Excel à l’usage des offices de propriété intellectuelle pour déterminer le degré de conformité d’une API par rapport à la norme ST.90 de l’OMPI et pour identifier les améliorations potentielles à apporter aux recommandations de la norme. En effectuant cette analyse, les offices de propriété intellectuelle peuvent déterminer leur niveau de conformité et, en utilisant ce modèle, ils peuvent s’assurer qu’il existe une harmonisation en ce qui concerne les points de terminaison communément exposés. Les coresponsables de l’équipe d’experts ont encouragé les autres offices à participer à cette évaluation. IP Australia, l’Office américain des brevets et des marques (USPTO), l’Office européen des brevets (OEB) et l’EUIPO ont communiqué les résultats de leur analyse et défini les modifications qui pourraient être apportées à la version actuelle de la norme. Les propositions d’amélioration de la norme ST.90 de l’OMPI qui en résultent font actuellement l’objet de discussions au sein du groupe de travail, mais comprennent les éléments suivants :

* mise à jour des renvois à des normes et conventions obsolètes, comme les RFC de l’[Internet Engineering Task Force](https://www.ietf.org/) (IETF);
* mise à jour des descriptions de règles, conformément aux nouveaux principes directeurs définis par l’IETF;
* ajout d’exemples, lorsque cela s’avère nécessaire;
* modifications rédactionnelles et corrections grammaticales mineures;
* amélioration de la lisibilité de l’annexe I; et
* ajout de renvois au vocabulaire de la norme ST.97 dans l’annexe II.

### Proposition de révision de la tâche n° 56

1. L’Équipe d’experts chargée des API note que la promotion du Catalogue des API nécessitera davantage d’API provenant des offices et d’autres institutions de propriété intellectuelle, bien que le projet pilote ait été mené à bien avec succès. Elle propose de réviser la description de la tâche n° 56 comme suit :

“*Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l’OMPI; aider le Bureau international à promouvoir et à mettre en œuvre la norme ST.90 de l’OMPI; et promouvoir le Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle et faciliter la participation accrue des institutions de propriété intellectuelle au Catalogue des API”.*

## Progrès réalisés concernant la tâche n° 64

### Objectifs

1. En ce qui concerne la tâche n° 64, l’équipe d’experts s’efforce de procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.97 de l’OMPI.

### Actions pertinentes pour l’année 2024

1. Depuis la dernière session du CWS, les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée des API examinent à nouveau l’historique de l’élaboration de la norme ST.97 de l’OMPI et rassemblent les questions en suspens dans un registre d’amélioration dédié. L’équipe d’experts s’efforce d’étudier comment simplifier la hiérarchie des schémas JSON compatibles avec la structure XML de la norme ST.96 de l’OMPI.

### Difficultés ou dépendances potentielles

1. L’Équipe d’experts chargée des API a recensé des difficultés potentielles dans la réalisation de cette tâche, notamment :

* Assurer la compatibilité entre la norme ST.97 de l’OMPI et les futures révisions de la norme ST.96 de l’OMPI. Peut‑être que ces dernières devront être alignées ou renvoyées l’une à l’autre le cas échéant. Les schémas JSON existants de la norme ST.97 de l’OMPI étaient fondés sur la version 5.0 XML de la norme ST.96 de l’OMPI, mais la version la plus récente de la norme ST.96 de l’OMPI a évolué vers la version 8.0 à venir. L’équipe d’experts a déterminé qu’il n’est pas nécessaire de mettre à jour la norme ST.97 de l’OMPI chaque fois que la norme ST.96 de l’OMPI est révisée. La seule dépendance à l’égard de la norme ST.96 de l’OMPI serait celle de l’outil de conversion XML2JSON qui doit être utilisé pour transformer le format XML de la norme ST.96 de l’OMPI en format JSON de la norme ST.97 de l’OMPI.
* Lors de la réunion du deuxième trimestre de l’Équipe d’experts chargée des API, l’USPTO a fait une démonstration de l’utilisation de l’outil de conversion XML2JSON. Cet outil est destiné à être utilisé par les créateurs uniquement lors de l’élaboration d’une nouvelle structure JSON de la norme ST.97 de l’OMPI fondée sur une structure de la norme ST.96 de l’OMPI existante. Le Bureau international a demandé à l’USPTO de fournir un manuel d’utilisation amélioré et l’équipe d’experts encourage les membres à participer à l’essai de cet outil de conversion et à instaurer une pratique de son utilisation. Ce type de retour d’information des offices est essentiel car il permet de déterminer si cet outil a une utilité et de définir un processus approprié pour son utilisation.

### Évaluation des progrès accomplis

1. La première version de la norme ST.97 de l’OMPI a été publiée en partant du principe qu’elle resterait compatible avec la norme ST.96 de l’OMPI. Par conséquent, l’un des principaux défis consiste à réduire la complexité héritée de la norme ST.96 de l’OMPI, dans le but précis de définir une version de la norme ST.97 de l’OMPI qui puisse être facilement adoptée par le plus grand nombre d’offices de propriété intellectuelle et d’organisations extérieures.
2. Les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée des API sont en train de créer un registre d’amélioration dédié à la norme ST.97 de l’OMPI, rassemblant la liste des améliorations identifiées au cours du développement de la norme ST.97 de l’OMPI par l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP. Après validation, les membres de l’Équipe d’experts chargée des API seront invités à formuler des commentaires sur chaque question ou à proposer une solution.
3. En entreprenant cette tâche, l’équipe d’experts devrait tirer parti de la hiérarchie simplifiée de JSON, car la version actuelle de la norme ST.97 de l’OMPI est assez compliquée en raison de sa concordance avec la structure XML fournie dans la norme ST.96 de l’OMPI. Une proposition visant à tester la simplification de la composante TrademarkApplication de la norme ST.97 de l’OMPI a été formulée par les coresponsables de l’équipe d’experts. Les résultats de cet exercice seront communiqués au CWS dès que les experts pourront être libérés des demandes prioritaires des offices de propriété intellectuelle pour entreprendre l’élaboration de la structure du prototype. Le résultat de cet exercice sera une future révision de la norme ST.97 de l’OMPI.

## Programme de travail

1. L’Équipe d’experts chargée des API poursuivra ses travaux sur les tâches n° 56 et n° 64 et prend note des activités prévues pour la période précédant la douzième session du CWS.

### *Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle et évolution :*

1. Le Bureau international a informé l’équipe d’experts que le projet devrait passer en mode maintenance puisque le projet pilote a été mené à bien. Au cours de cette période, les créateurs mettront à jour le catalogue des API en y incluant davantage d’API et en fournissant quelques fonctionnalités nouvelles et améliorées. L’équipe d’experts fournira un appui continu au Bureau international pour améliorer le catalogue des API afin de fournir de meilleurs services de propriété intellectuelle aux parties prenantes et aux utilisateurs de la communauté de la propriété intellectuelle.

### *Norme ST.90 de l’OMPI*

1. Les discussions se poursuivront sur les propositions qui figurent actuellement dans le registre des améliorations publié dans l’espace wiki de l’équipe d’experts, y compris les améliorations potentielles concernant les annexes I et II de la norme.
2. L’équipe d’experts partagera ses projets de mise en œuvre de la norme ST.90 de l’OMPI et l’expérience acquise dans la mise en œuvre en la matière en utilisant la page dédiée à la mise en œuvre de la norme ST.90 de l’OMPI et les résultats de l’évaluation de la matrice de compatibilité.

### *Norme ST.97 de l’OMPI*

1. L’équipe d’experts souhaite insister sur le fait que les commentaires des offices de propriété intellectuelle qui ont déjà mis en œuvre cette norme sont très appréciés, notamment en ce qui concerne les difficultés rencontrées. Ces informations sont très utiles pour recenser les domaines dans lesquels il est possible de simplifier les composantes. L’équipe d’experts cherche à recueillir ces informations auprès des différents offices, dans le but de parvenir à une version simplifiée de la norme ST.97 de l’OMPI qui puisse être facilement adoptée à la fois par les offices de propriété intellectuelle et par les entreprises.
2. Un registre des améliorations pour la norme ST.97 de l’OMPI a été créé et sera adapté selon les besoins pour consigner et communiquer les améliorations proposées par l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP au cours de sa mise au point et sera publié dans l’espace wiki de l’équipe d’experts.
3. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à prendre note de la disponibilité du Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle et à encourager ses membres et observateurs à participer au Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle en répondant à la circulaire visée au paragraphe 12,*
   3. *à prendre note de la définition du modèle Excel de la matrice de compatibilité pour évaluer le degré de conformité avec la norme ST.90, comme indiqué au paragraphe 15,*
   4. *à formuler des observations sur les améliorations qui pourraient être apportées à la norme ST.90 de l’OMPI comme indiqué au paragraphe 15,*
   5. *à approuver la proposition de révision de la description de la tâche n° 56 mentionnée au paragraphe 16,*
   6. *à tester l’outil de conversion XML2JSON comme indiqué au paragraphe 19 et*
   7. *à prendre note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée des API, présenté aux paragraphes 23 à 28.*

[Fin du document]